

Cadre juridique de Balikpapan pour les Partenariats de Forêts Tropicales^{1,2}

BROUILLON

Pourquoi ce cadre?

- Le but du cadre Juridictionnel de Balikpapan est de faciliter les collaborations gouvernementales avec les entreprises pour promouvoir la durabilité juridique, ainsi que des solutions régionales à la déforestation tout en mettant en valeur les mises en œuvre réussies des engagements zéro déforestation des entreprises.
- Résoudre la déforestation tropicale et la dégradation des forêts tout en accélérant le rétablissement des forêts endommagées est nécessaire afin d'éviter des changements climatiques dangereux.
- Les gouvernements des régions des forêts tropicales sont des partenaires essentiels à toute stratégie efficace visant à résoudre la déforestation tropicale à un coût peu élevé à l'échelle d'États, de provinces et de nations entières.
- Il y a des complémentarités substantielles entre les promesses de zéro déforestation des entreprises concentrées sur leurs chaînes d'approvisionnement et les engagements fait par des juridictions, comme le montre la Déclaration de Rio Branco.
- Les collaborations entre les entreprises et les gouvernements dans le but de résoudre la déforestation tropicale sont cependant toujours très rares.

Principes fondamentaux pour des partenariats efficaces

- Ils doivent être mutuellement bénéfiques : les régions productrices et les entreprises doivent être enrichies par le partenariat.
- Ils doivent se concentrer sur des progrès réels et mesurables de réduction de la déforestation tout en préservant les droits de l'homme ainsi que l'intérêt des peuples indigènes et d'autres communautés forestières.
- Ils doivent donner du pouvoir aux producteurs, les outils et la capacité d'améliorer leur mode de vie et de produire des marchandises durables.
- Ils doivent permettre aux gouvernements locaux de mettre en place et de faire respecter des politiques publiques, des plans et des programmes compatibles avec les aspirations des producteurs de la région.
- Ils doivent encourager un dialogue multi acteur équitable dans les régions productrices dans le but de construire une vision commune du futur.
- Ils doivent reconnaître et encourager les juridictions qui prennent des mesures initiales significatives à créer des conditions permettant de résoudre la déforestation.

Définition du succès

- Une juridiction réussit dans sa transition vers la durabilité si elle prend des mesures significatives quant à ses moyens de production, à la protection et à l'inclusion sociale,

¹ Initiative du Groupe de Travail des Gouverneurs sur le Climat et les Forêts (GCF), Défi de Balikpapan, Comité Directeur Global, Production Agricole et Déforestation Tropicale, coordonné par le Secrétariat de GCF et Earth Innovation Institute

² Pour plus d'informations merci de contacter: Dan Nepstad (dnepstad@earthinnovation.org) ou Luke Pritchard (Luke.Pritchard@Colorado.edu)

qui sont largement partagées, quantitatives, restreintes dans le temps et adaptées à chaque région productrice.

- Ces mesures significatives inclues (a) la volonté—l’expression formelle de la volonté politique, (b) les projets, actions concrètes pour réduire la déforestation, incluant la création et la mise en place de politiques publiques pertinentes, de programmes, de plans, la collaboration et la coordination entre les acteurs pour mettre en place la stratégie, les systèmes de contrôle et (e) les résultats—réductions mesurables des taux de déforestation, amélioration de la production, amélioration de l’inclusion sociale des petits producteurs et des modes de vie des communautés forestières.

Bénéfices attendus par les Gouvernements

- Reconnaissance des démarches significatives faites pour une durabilité juridictionnelle.
- Bénéfices tangibles : Chaque gouvernement a des besoins différents et des priorités que les partenariats peuvent aider à adresser, comme un meilleur accès au marché ou une assistance technique pour les petits producteurs.

Bénéfices possibles offerts par les gouvernements

- Des coûts réduits et plus d’impact des promesses d’approvisionnement de sources durables grâce au pouvoir des régulations gouvernementales, de l’application des lois, des politiques fiscales, ainsi qu’au pouvoir de convoquer et aux infrastructures d’investissement.

Attentes des entreprises

- Établir un dialogue avec les gouvernements régionaux et les secteurs fermiers des régions d’approvisionnement pour développer une entente mutuelle et un programme d’action commun.
- Agir en bonne foi pour aider à surmonter les obstacles à la transition vers la durabilité juridictionnelle, en fonction de ses moyens.

Avantages pour les entreprises

- Un partenariat apporte une démonstration claire, publiquement visible de l’engagement de l’entreprise à la durabilité dans la région d’approvisionnement.
- Un partenariat peut créer des conditions favorables à la mise en place d’engagements d’approvisionnement durable.
- Un partenariat peut assurer des économies de longs termes en résolvant des risques de manière systématique à travers des régions d’approvisionnement entières, incluant des questions qui pourraient devenir des risques dans le futur.

Comment s’impliquer

- Voir les priorités des partenariats et les profils juridictionnels des gouvernements du Groupe de Travail des Gouverneurs sur le Climat et les Forêts (GCF) sur le site GCFImpact.org (en construction).
- Visiter les gouvernements dans leur régions - voir leurs contacts sur GCFImpact.org et la base de données de GCF.